

CONTRIBUTION DU 05/12/2021 15:45

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : Paulette TURCQ

J'ai pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours.

Je pense que ce projet pourrait mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines. L'eau est un bien commun et je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Je propose que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du parc naturel régional du Médoc.

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet champ captant du Médoc

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Dans le cadre des études de faisabilité du projet, les impacts potentiels du projet ont déjà fait l'objet d'études (études BRGM, INRA, etc) et ont permis d'ajuster la configuration du champ captant pour que le projet présente le moins d'impact possible sur l'environnement. Notez par ailleurs des études environnementales sont également en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le chapitre 4 du dossier de concertation préalable, il détaille les effets potentiels du projet.

Le sujet de l'économie de l'eau est un vrai enjeu. De nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département et la prise de conscience de la population va croissant. Ce sujet est notamment abordé dans le chapitre 2 du dossier de concertation et dans la fiche technique « Economies d'eau ». A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m³ en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants.

Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km.

Cordialement